

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_194

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SARL Flandres Aménagements Utilitaires sur la commune de Steenvoorde**

**Séance du mardi dix-sept décembre deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le onze décembre deux mille-vingt-quatre.

**Présents (62) :**

Francis AMPEN - Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Stéphanie FENET - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothée DEBRUYNE - Elizabeth GRESSIER - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (13) :**

Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Pierre GRANDGENEVRE - Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ - Sophie SPATOLA à Luc EVERAERE - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Bernard DENTENER - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN à Jérôme DARQUES - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Rebecca ELSSENS à Marie SANDRA - Jean-Luc DEBERT à Serge LACONTE - Jean-Pierre BATAILLE à Jean-Luc BARET - Mark MAZIERES à Dorothée DEBRUYNE - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 75**

**Secrétaire de séance : Stéphanie FENET**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 17 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION 2024\_194

**Objet : Aide au développement des PME (PME+) : subvention à la SARL Flandres Aménagements Utilitaires sur la commune de Steenvoorde**

Créée en octobre 2019, la SARL Flandres Aménagements Utilitaires (FAU) est spécialisée dans l'aménagement intérieur et extérieur de véhicules utilitaires à destination des professionnels. Actuellement implantée sur la zone industrielle Pierre Mijic à Steenvoorde, la société est dirigée par Pierre Bécoure, et compte à ce jour 8 salariés dont 6 CDI, ainsi que 4 apprentis.

Afin de poursuivre son développement, elle souhaite faire l'acquisition d'une machine de découpe du bois à commande numérique et du logiciel associé. Cet outil permettra d'optimiser la consommation électrique, la consommation matière et d'améliorer les conditions de travail.

Cet investissement, d'un montant global de 214 401 € HT, permettra la création de 6 emplois en CDI.

Afin de finaliser le financement de ce projet, le dirigeant a sollicité une aide conjointement auprès du Conseil régional et de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo).

Au titre du dispositif « PME + volet 1 », incluant une bonification de 12 000 € pour les 6 emplois créés, la Région a délibéré le 13 décembre 2024 pour une subvention en faveur de l'entreprise de 54 880,20 €.

En complément de cette subvention, Cœur de Flandre agglo souhaite accompagner le développement de la SARL FAU sur le territoire, en bonifiant de 12 000 € la création des 6 emplois annoncés, comme le permettent les modalités de la convention signée avec la Région.

BUDGET PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION A TITRE INDICATIF - HT en euros

	DÉPENSES	DÉPENSES SUBVENTIONNABLES	RECETTES	
Centre d'usage à commande numérique et outillage dédié	187 381 €	187 381 €	Région Hauts-de-France au crédit-bailleur (investissement)	42 880,20 €
			Région Hauts-de-France à l'entreprise (bonus emploi)	12 000 €
Logiciel dédié	27 020 €	27 020 €	Cœur de Flandre Agglo	12 000 €
			Entreprise	147 520,80 €
<b>TOTAL</b>	<b>214 401 €</b>	<b>214 401 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>214 401 €</b>

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le régime cadre exempté de notification N° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement (UE) n° 651/2014 publié au JOUE L187 du 26 juin 2014, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE L156 du 20 juin 2017, (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020 publié au JOUE L215 du 7 juillet 2020, (UE) 2021/1237 du 23 juillet 2021 publié au JOUE L270 du 29 juillet 2021, et (UE) 2023/1315 du 23 juin 2023 publié au JOUE L167 du 30 juin 2023 ;

Vu le Schéma Régional de Développement Économique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté par délibération n°2022.01821 du Conseil Régional en date du 08 décembre 2022 et approuvé par le Préfet de la région Hauts-de-France le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2023/173 du 19 décembre 2023, approuvant les termes de la convention à conclure avec la Région pour la participation de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre (Cœur de Flandre agglo) au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France ;

Vu la convention de partenariat n°24001063 relative à la participation de Cœur de Flandre agglo au financement des aides et des régimes d'aides directes aux entreprises de la Région Hauts-de-France signée avec la Région le 03 avril 2024 ;

Considérant la demande de subvention de la SARL Flandres aménagements utilitaires adressée à Cœur de Flandre agglo par courrier réceptionné en date du 17 juin 2024 ;

Considérant la demande de subvention adressée conjointement par l'entreprise au Conseil Régional, et la délibération du Conseil Régional y afférente ;

Considérant que la participation de la Région Hauts-de-France est conditionnée à la participation de l'intercommunalité ;

Considérant le dispositif « PME + volet 1 » mis en place par la Région Hauts-de-France ;

Considérant le coût total de l'opération qui s'élève à 214 401.00€ HT ;

**Il vous est proposé :**

- d'allouer une subvention de 12 000 € à la SARL Flandres aménagements utilitaires pour l'acquisition d'une machine de découpe du bois à commande numérique et du logiciel associé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention établie entre Cœur de Flandre agglo et la SARL Flandres aménagements utilitaires, ainsi que tous les documents et conventions afférents à ce dossier.

**Vote :**

**Pour : 75**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 17 décembre 2024,  
Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,



Stéphanie FENET

Le Président,



Valentin BELLEVAL